

## **Contribution de l'observatoire mauritanien des droits de l'homme et de la démocratie sur la situation en Mauritanie de la mise en œuvre de l'engagement de l'Etat en matière de droits à la santé**

L'accès en temps utile à des soins de santé acceptable constitue un déficit majeur devant les autorités mauritanienne rendu par les phénomènes suivant :

- La répartition déconcerté de la population sur l'étendu du territoire national requiert des moyens colossal que l'Etat et les partenaires techniques et financiers doivent en pensé, suivant une étude qui tient en compte le principe d'universalité.
- Le programme du gouvernement ne prend en priorité que les localités les plus peuplées
- L'analphabétisme et la très faible culture civique et sanitaire.
- Le manque de sensibilisation, de programme de vulgarisation permanent et d'une politique d'information des citoyens.
- La faible implication de la société civile dans l'éducation sanitaire.

A cet égard la réalisation de ces principes reste partielle tant qu'on n'a pas envisagé de lancée une étude technique et financière qui vise à universaliser les services publique et particulièrement le droit à la santé.

A savoir que le droit à la santé ne peut être garanti avant de prendre en considération le droit au logement à la bonne nourriture équilibré et nutritive, de protéger la population de toutes formes de discrimination, d'exclusion de marginalisation et de mépris.

Pourtant, environ 100000 personnes en Mauritanie passent chaque année sous le seuil de pauvreté en raison de leurs dépenses de santé, et cela suite aux prix élevé et les répercutions des complications grave dites à la mauvaise qualité ou le mal conditionnement des médicaments. Dans un second lieu la population rural dans sont ensemble, les petites localités, les villages enclavés et les autres groupes vulnérables vivant en marge de la société, ont tendance à supporter une part beaucoup trop élevée des couts de la santé et des problèmes de santé.

Une approche fondée sur les droits de l'homme vise à ce que l'ensemble des politiques, des stratégies et des programmes de santé soient conçus de façon à améliorer peu à peu la jouissance par tous du droit à la santé. Les interventions visant à atteindre cet objectif respectent des principes et des normes stricts répertoriés ci-dessous et qu'on évalue par là dans le cas de la Mauritanie.

- **Non-discrimination:**

Le principe de non-discrimination, force est de reconnaître que les services de santé sont exercés en Mauritanie sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation comme le handicap, l'âge, la situation matrimoniale et familiale, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, l'état de santé, le domicile ou la situation économique et sociale.

- **Disponibilité:**

Les établissements, les biens, les services et les programmes de santé publique et de soins de santé sont en nombre insuffisant.

- **Accessibilité:**

Les établissements, les biens et les services de santé ne sont pas accessibles à tous, sur toutes les dimensions :

**Non-discrimination;** Les habitants des localités moins peuplées bénéficient en dernier degré des biens et services de santé dans la mesure où la couverture sanitaire n'est pas plane.

**L'accessibilité physique;** La politique de désenclavement pratiquée par l'Etat en 2010, a permis l'accessibilité physique au soin et aux services de santé pour une grande partie des localités exclues auparavant..

**L'accessibilité économique;** La pauvreté le chômage et la faible couverture des assurances maladie et le nombre restreint couvert par la sécurité sociale, ainsi que l'absence d'un moyen pour assurer les plus démunies, sont des facteurs qui font que l'accessibilité économique aux soins de santé reste discriminatoire

**L'accessibilité de l'information ;** Tous les établissements, les biens et les services de santé doivent bénéficier d'un programme de formation et de sensibilisation dans le cadre du respect de l'éthique médicale et les différences culturelles. En second lieu, il se voit nécessaire de poursuivre continuellement les révisions des notices des médicaments pour mettre à jour le répertoire des médicaments à prescrire

**Qualité:** Des établissements d'enseignement en médecine se sont mis en place à fin de promouvoir la qualité ainsi que le niveau scientifique et médical des établissements, alors il faut doter ces établissements des moyens financiers suffisants.

**Responsabilisation:** L'États et les autres entités responsables rendent très souvent compte de la mesure dans laquelle ils respectent les droits de l'homme.

**Universalité:** Les droits de l'homme sont universels et inaliénables. Ils doivent être respectés pour chaque personne, partout dans le monde, ce qui est consacré par la constitution mauritanienne, et confirmé par l'important arsenal juridique tel que les pactes et conventions internationaux.

**Recommandons là :**

La couverture sanitaire universelle est un moyen de promouvoir le droit à la santé.